

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article R613-36 du Code de l'éducation,
Vu le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National Master,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de Validation des Acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention d'un Master l'UFR de Lettres, Culture et Sciences Humaines (LCSH) comme suit :

Master

Mention : Gestion des Territoires et Développement local

Parcours : Innovation sociale et Développement Territorial

Membres du jury :

Daniel ZAMBON, Président du jury, PU

Franck CHIGNIER-RIBOULON, PU

Mauricette FOURNIER, MCF

Anthony LEROY, Professionnel

Suppléants :

Pierre CHAUDAT, MCF

Julien GUILLAUMOND, MCF

Éric BEYSSAC, PU

Michel JAMES, PRAG

Jean-Pierre AGUER, PU

Éric BORDESSOULE, MCF

Mohammed CHAHID, Professionnel

Charles ZENNER, Professionnel

Membres invités :

Nurten CAGLAR, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Marie FALCON, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Yannick VIGINOL, Responsable Service Formation Continue et Professionnalisation (invité : avis consultatif)

2^{ème} année de Master
Mention : Direction de projets ou établissements culturels
Parcours : Action Culturelle et Artistique

Daniel ZAMBON, Président du jury, PU

Yassaman KHAJEHI, MCF
Caroline LARDY, MCF
Edith LIABOEUF, Professionnel

Suppléants :

Pierre CHAUDAT, MCF
Julien GUILLAUMOND, MCF
Éric BEYSSAC, PU
Michel JAMES, PRAG
Jean-Pierre AGUER, PU
Gille BERGER, MCF
Magalie VASSENET, Professionnel

Membres invités :

Nurten CAGLAR, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Marie FALCON, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Yannick VIGINOL, Responsable Service Formation Continue et Professionnalisation (invité : avis consultatif)

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/11/2023


Le Président
Le Directeur Général des Services
Mathias BERNARD
François PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le

22 NOV. 2023

- Publié le

22 NOV. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.